

SLO

REGISTRE DES ARRETES MUNICIPAUX - ARRETE N°2026-43

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
ARRONDISSEMENT DE TOURNON

MAIRIE

de

C O R N A S

TEL : 04-75-81-81-65

FAX : 04-75-81-01-23

OBJET : DELEGATION DE SIGNATURE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CORNAS,

VU le code des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-19, R.2122-8 et R.2122-10

VU le code général de la fonction publique,

VU l'élection de Madame Magali HEBRARD à la fonction de maire en date du 20/03/2026,

Considérant la fonction de Madame Séverine DOCHER-FAY, adjoint administratif principal, en tant qu'assistante de direction de la commune de CORNAS

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est donné délégation de signature à madame Séverine DOCHER-FAY, née le 18 août 1990 à ROMANS-SUR-ISÈRE (Drôme), Adjoint Administratif principal, assistante de direction et responsable du Centre Communal d'Action Social, pour les fonctions suivantes :

1° Etat civil :

- Réalisation de l'audition commune ou les entretiens séparés, préalables au mariage ou à sa transcription la réception
- Publication de mariage,
- Réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfant sans vie, de reconnaissance d'enfants,
- Transcription, mention, en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'état civil
- Pour recevoir les demandes d'enregistrement, de déclaration, de modifications et de dissolutions de PACS
- Pour dresser tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus, ainsi que les copies et extraits de ces actes.

2° Législation funéraire

- Autorisation d'inhumation, d'exhumation et de ré inhumation
- Autorisations de travaux

3° Affaires militaires

Tous les documents relatifs au recensement obligatoire des jeunes dans le cadre de la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD).

S'LO

4° Certificats

- Etablissement de certificat de résidence et de domicile
- Attestation d'union libre
- Certificat de vie
- Certificat d'inscription scolaire

La présente délégation exclut expressément les attestations d'accueil délivrées aux étrangers.

5° Certifications

- Légalisation de signature,
- Conformité des pièces à l'original présenté dans le cadre des limites fixées par le décret n°2001-889, visé ci-dessus,

6° Bordereaux d'envoi

- de pièces ou de tous documents courants.

7° Affaires Générales

- Ordre de mise en fourrière animale
- Attestation de droit à tarification sociale pour les transports collectifs (Citéa, Le Sept)

8° Comptabilité

- Signature des bons de commande et des devis jusqu'à 2500€

ARTICLE 2 : Toute signature apposée en vertu de la présente délégation doit être accompagnée de la mention "par délégation", le (grade et fonction de l'agent), du nom du signataire et du cachet de la mairie.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement,
- Monsieur le Procureur du Tribunal de Grande Instance de PRIVAS,
- Madame Séverine DOCHER-FAY

A CORNAS
Le 27/03/2026

La Maire,
Magali HEBRARD



Notifié à l'agent le :
Signature :